

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du mardi 28 novembre 2017**

Date de convocation : 20 novembre 2017

Présents :

Mmes-Mrs BOUVET Chantal, ANDRE Patrick, MONTAGNE Jean-Michel, LIONNETON Eric, PONSONNET Olivier, CHABALLIER Aurélie, LEGRAND Marielle, MONTAGNE Roland, BUSCHE Chantal.

Pouvoirs : PANO Jeanine à BOUVET Chantal, BLAISE Frédéric à LIONNETON Eric, MAISONNEUVE-POUZOL Franck à ANDRE Patrick, GAILLARD Jimmy à MONTAGNE Roland.

Absent : DELHOME Gabriel

**La séance est ouverte à 19h10**

Secrétaire de séance : Chantal BUSCHE

Approbation du dernier compte rendu.

**Une délibération est rajoutée à l'ordre du jour pour une décision modificative pour le paiement de l'école de musique.**

**MISE A JOUR DU RIFSEEP : REGIME INDEMNITAIRE :**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal le nouveau régime indemnitaire l' I.F.S.E et précise qu'une prime facultative (C.I.A) peut être versée.

Accord du conseil municipal

**ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL :**

Mme le Maire demande au Conseil Municipal, de prendre une délibération pour pouvoir attribuer une indemnité de conseil au comptable payeur Mme COLOMB Isabelle de la trésorerie de Saint Vallier.

Après en avoir délibéré et estimant que Mme COLOMB n'intervient pas en dehors de ses fonctions de fonctionnaire d'état, le conseil Municipal décide de ne pas verser l'indemnité de conseil au comptable payeur, Madame Isabelle COLOMB, par 9 votes contre et 4 abstentions.

**OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE et OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour le secrétariat de mairie et un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet.

Accord du Conseil Municipal.

**DM : REGULARISATION LIGNE DE TRESORERIE ET ECOLE DE MUSIQUE :**

M. Jean-Michel MONTAGNE propose au Conseil Municipal un virement en crédit et en débit pour la régularisation de la ligne de trésorerie pour un montant de 30 000 € et demande un changement de chapitre pour payer l'école de musique d'un montant de 13 493 €.

Accord du Conseil Municipal.

**VOIRIE / REGULARISATION « CHEMIN DU BERGERON » :**

M. Patrick ANDRE expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour la régularisation du « Chemin du Bergeron » afin de signer les actes avec les familles GAILLARD et CONVERS.

Accord du Conseil Municipal.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Arche Agglo : invitation pour les conseillers municipaux le mercredi 13 décembre 2017 à 19h30.
- Arche Agglo : commande groupée de tablettes pour les conseillers : non pour la commune de Crozes Hermitage.
- AJC Informatique : logiciel bureautique pour les 2 postes pour un montant de 318 € TTC.
- Invitation au Mariage de Mme Caroline TANDONNET et M. Emmanuel AMBLARD à Crozes Hermitage.
- REPAS DES ANCIENS LE SAMEDI 9 DECEMBRE 2017 : INVITATION DES CONSEILLERS A L'APERITIF A 11H SALLE LE MILLESIME.

**La séance est levée à 20H00**